

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 20
Date de la convocation : 10/03/2023

Objet : Désaffectation suivi du déclassement du domaine public du local situé 3 rue des oiseaux

Numéro : II-2023/21

SEANCE du 20/03/2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le vingt mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, BONNEMAISON Chantal, LAMANDE Laurent, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, BONNAC Patrick, LEROUX Jean-François, SENTENAC Chrystèle, FEUILLERAT Patrick, GUELIN Carole, DE PUYMAURIN Thierry, TORRES Sébastien

Pouvoirs : LECOMTE Nathalie pouvoir à GUELIN Carole, LEBLOND Alain pouvoir à MASCRE Gérard

Absents : DOTTO Christian, PAROLIN Vanessa, BIZET Cécile

Monsieur MASCRE Gérard élu secrétaire de séance.

Considérant, que la précédente délibération du 6 mars 2023 a omis de constater la désaffectation préalable au déclassement du domaine public,

Monsieur le Maire expose que la commune est propriétaire d'un local situé 3 rue des oiseaux. Ce local a servi à une association ayant une mission de service public et a donc été intégré le domaine public communal. Il s'avère nécessaire, selon les dispositions de l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, de constater, dans un premier temps, la désaffectation matérielle du local, conditionnant sa sortie du domaine public, liée à la cessation de toute activité de service public, et dans un second temps, de prononcer son classement dans le domaine privé communal.

Le local va permettre l'installation d'un commerce de vente de bières artisanales.

Il conviendra également d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail commercial de neuf ans renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- De constater préalablement la désaffectation du domaine public du local situé 3 rue des oiseaux.
- D'approuver son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail commercial pour l'installation d'un commerce de vente de bières artisanales pour neuf ans renouvelable par tacite reconduction.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

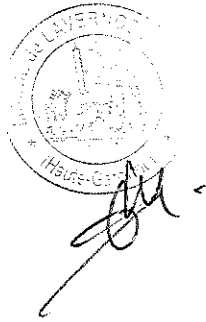
Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102874-20230320-II_2023_21-

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 20 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
A LAVERNOSE LACASSE, le 20/03/2022**

Le Maire A. DELSOL



REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com